



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 73837

Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs des écoles enseignant dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Ces enseignants, exerçant dans le second degré, dans les mêmes conditions de responsabilité et avec les mêmes missions que leurs collègues de collège, sont en effet les seuls à être astreints à un service de vingt-trois heures en présence des élèves. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'attribuer à ces enseignants un service de dix-huit heures, dans un souci d'équité avec les autres enseignants de collège.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73837

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1201